

Madame le Ministre
Ministère de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Lettre Recommandée

Considérations, notifications, questions et requêtes préalables à une
plainte pour diffamation publique commise par vos services contre un handicapé, et préjudiciable aux autistes

Le 4 octobre 2014

*Pardon pour la rédaction certainement « peu académique » de cette lettre.
Etant nous-mêmes autistes (et sans assistance), nous faisons ce que nous pouvons.
Merci.*

Madame le Ministre,

Nous vous remercions pour toutes les mesures prises en faveur des handicapés par votre ministère (<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>) et nous nous réjouissons de la perspective d'une école plus juste, plus inclusive, susceptible d'apprendre à vivre en harmonie malgré les différences.

Toutefois, nous apprécierions assez difficilement que vos services se permettent –au cours d'une émission de radio largement écoutée- de diffamer un enfant autiste, tout en alimentant des préjugés infondés et néfastes pour les autistes en général.

En effet, le 30 septembre 2014 au matin, l'émission « Ça peut vous arriver » de Julien COURBET (sur RTL) a donné la parole en direct à votre Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) à Lyon, Monsieur Jean-Louis BAGLAN, à propos de l'opposition à la scolarisation dans son collège de secteur du jeune autiste Timothée D, actée par ses services.

Or, non content de n'avoir apporté aucune justification crédible au paradoxe de ce refus non officiel mais pourtant appliqué 'de fait' (et de force), votre DASEN a déclaré, à l'adresse de la population de notre pays :

« Il y a eu des faits de violence » lors desquels « [Timothée] a **porté des coups** sur [son auxiliaire de vie scolaire] ».

Preuve ici : <http://www.rtl.fr/actu/pratique/problemes-de-discrimination-et-d-assurance-vie-dans-ca-peut-vous-arriver-avec-julien-courbet-7774577019> (vers 33'40")

(D'ordinaire, nous correspondons par la voie électronique (donc les liens hypertexte sont « cliquables »), mais vu que les services publics ont encore du mal à tenir compte des messages envoyés par ce mode (ils n'y répondent que rarement), nous faisons ici un effort d'adaptation. (A notre époque, le courrier papier semble bien peu ergonomique, et source de gaspillage.)

Vous ne pouvez donc malheureusement pas cliquer sur ce lien sur le papier : nous n'y pouvons rien, et nous le regrettons).

Nous savons que cette allégation de « violence » et de « coups » est fausse. Jusqu'à preuve du contraire, qu'il semble difficile d'apporter -même par la personne ayant prétendument reçu ces « coups » (lesquels n'ont jamais été évoqués ni mentionnés nulle part, jusqu'au jour des déclarations académiques incriminées ici).

Il apparaît dès lors -en toute logique- que :

- 1/ Soit votre DASEN a menti, ou -du moins- sciemment exagéré, en abusant de l'un de ces amalgames raffinés dont nombre de services administratifs semblent cultiver l'art, et ce de manière particulièrement « naïve » à l'encontre de cet enfant autiste calme et incapable de frapper quiconque (jusqu'à preuve du contraire) ;
- 2/ Soit il a mal compris ce qui s'est passé (ce qui semble difficile, au vu des certificats écrits, mais admettons...),
 - en étant lui-même l'auteur d'une méprise ou d'une confusion involontaire (auquel cas on peut s'interroger au sujet de ses aptitudes à comprendre, à juger et à statuer),
 - ou bien parce qu'il a été mal renseigné, dans les services qu'il dirige, par des personnes alors non fiables ou de mauvaise foi, sur lesquelles il aurait donc le tort de se reposer ;
- 3/ Soit –invraisemblablement- il existe une autre explication à cette très regrettable déclaration.

Dans ces conditions, voici ce que nous pensons :

1/ S'il a sciemment déformé la vérité ou inventé des faits inexistantes, cet acte est évidemment ignoble et inacceptable, notamment en raison du devoir d'exemplarité de ce haut responsable (de surcroît en charge de services éduquant la jeunesse de notre pays), lequel mériterait à notre avis des sanctions ou des actions correctrices appropriées, ne serait-ce qu'en raison du préjudice subi par Timothée au travers d'une telle attaque mensongère ou inopportune. La plupart des autistes sont hautement sensibles à l'injustice et aux atteintes à la vérité ; aussi sommes-nous choqués et peinés par cette façon de faire.

Bien entendu, si votre organisme tolère des mensonges ou certaines déformations de la vérité, la problématique doit alors être abordée différemment, et dans ce cas il conviendrait de nous en informer.

2/ Si votre Directeur Académique n'est pas en mesure de comprendre une situation de manière suffisamment exacte, précise et juste, ou s'il fait confiance à des équipes qui lui fournissent (intentionnellement ou non) des informations fausses ou déformées, c'est alors l'ensemble des jugements et avis de cette « hiérarchie » locale qui devient discutable, du fait de son caractère confus, approximatif, peu fidèle à la réalité, voire carrément déloyal.

Dès lors, la validité de tous les arguments et propositions émises par celle-ci dans « l'affaire Timothée » apparaît donc comme peu fiable, peu crédible, biaisée, et donc les décisions en découlant ne sont pas d'une justesse incontestable.

Dans un tel cas, nous nous opposons au fait que cet enfant soit exposé au risque d'être la victime d'élucubrations entachées de mauvaise foi, et des décisions arbitraires en résultant, imposées par la contrainte physique (grilles, portes...) à défaut du droit, le tout sur fond de solidarité administrative, influente, et tout ceci ne correspondant à aucun principe légal (puisque « la loi du plus fort » n'est pas officiellement reconnue en France).

En outre, au-delà de ce dossier, la compétence de Monsieur BAGLAN (qui déclare des choses aussi graves en public, sans vérifications sérieuses) nous paraît plutôt douteuse et de nature à nuire à d'autres enfants (autistes ou non) s'il a pour habitude de percevoir ou de décrire la réalité d'une manière aussi impropre, confuse et préjudiciable à l'image et à l'avenir des élèves de sa région. Sauf si c'est juste une exception, faite pour Timothée.

3/ Enfin, s'il existe d'autres raisons à cette calamiteuse intervention radiophonique, il nous agréerait d'en apprendre la teneur.

Mensonge ou incompétence (sinon, *quid* ?) : nous vous prions de bien vouloir éclaircir ce mystère auprès du public.

Naturellement, si par extraordinaire vous arriviez à prouver que l'enfant a réellement « porté des coups » sur son A.V.S., nous serions alors dans l'erreur et nous ferions assurément tout le nécessaire (excuses, rectificatifs etc.).

A défaut de fournir des preuves au sujet de ces « coups », nous espérons que vous admettrez que les autistes peuvent difficilement supporter ces déclarations publiques fallacieuses, car non seulement elles nuisent à Timothée, mais c'est également notre minorité tout entière qui est affectée par ces propos, de manière clairement préjudiciable.

En effet, il existe encore dans notre pays –hélas en retard sur la question- des préjugés tenaces qui maintiennent dans l'esprit de nombreux concitoyens un lien automatique diffus entre « autiste » et « violent » (ou « agressif »).

Or nous tenons vraiment à vous dire que nous avons déjà bien assez de problèmes comme ça, de difficultés parfois inimaginables pour (sur)vivre, avec une qualité de vie très faible et une angoisse omniprésente, dans un carcan social imposé par une majorité ne comprenant guère l'autisme, ou n'en tenant pas compte. Un système social que nous percevons généralement comme passablement incohérent, injuste, absurde, confus, et plus souvent méfiant que bienveillant.

De ce fait, nous n'avons pas vraiment besoin qu'un responsable des services de l'Etat vienne en personne, sur une radio populaire, contribuer à renforcer des médisances et défiances générales à notre sujet, lesquelles ne peuvent qu'aggraver encore plus notre situation désastreuse : celle d'un abandon public suffisamment patent pour entraîner les multiples et répétées condamnations judiciaires internationales d'un gouvernement qui manifestement s'en moque.

Question absurdités et souffrances sociales, nous avons déjà tout ce qu'il nous faut, et même beaucoup trop. N'en jetez plus, SVP. (Si possible.)

On imagine sans peine les auditeurs non-autistes qui, dans la quiétude de leur foyer « normal » mardi matin, après avoir entendu un Directeur Académique (supposément respectable) affirmer avec assurance de telles choses, ne peuvent que se promettre d'être très prudents si un jour ils se trouvent en présence d'un autiste, puisque même un enfant calme et presque 'angélique' comme Timothée (ce que l'on comprend dans l'émission, à la lecture de ses bulletins scolaires), peut –dixit le Directeur d'Académie en personne – se mettre à « donner des coups » (lors de « faits de violence »). En plus, cet enfant frapperait une personne qui pourtant l'assiste, ce qui anéantit toute sympathie envers lui, et inquiète.

Tous ceux qui sont proches du dossier savent bien que Timothée a serré très fort son AVS, dans un moment d'angoisse due à des perturbations dans son environnement scolaire en fin d'année. Les auditeurs ne connaissent pas l'épisode, mais <ironie> heureusement M. BAGLAN est venu nous avertir de la « violence » de cet enfant (qui naturellement serait violent au collège de la Tourette, mais pas dans celui vers lequel on tient à l'éloigner ...).

Merci pour avoir marqué les esprits, Monsieur le Directeur des Services de l'Education Nationale... </ironie>

Si ce DASEN avait voulu transmettre à la population –tout en douceur- le message « méfiez-vous des autistes », il aurait difficilement pu faire mieux. C'est tout simplement scandaleux, et cela contribue notablement à augmenter nos difficultés, par exemple en rendant (encore) plus méfiants voire effrayés les gens auxquels nous nous adressons (notamment pour des adaptations, pour l'emploi, le logement, etc. etc. - déjà que l'Etat ne propose dans ces domaines absolument rien qui tienne compte des difficultés et besoins particuliers des autistes adultes autonomes et semi-autonomes) – sans parler bien sûr du harcèlement scolaire, ni de tous les malentendus et autres sollicitations et incohérences sociales (très pénibles pour nous, mais non perçues par les non-autistes) dont nous sommes 'bombardés' presque en permanence.

Et sans compter que –ne l'oublions pas- les préjugés infondés dont nous sommes victimes ont parfois des conséquences tragiques, comme certaines agressions (ou traitements 'hospitaliers' inadaptés et brutaux) pouvant entraînant des décès d'autistes, ce qui résulte principalement de méconnaissances et de peurs irrationnelles, ce que nous aimerions bien voir traiter par les services gouvernementaux de manière plus intelligente et pertinente qu'en se mettant eux-mêmes à alimenter les psychoses et incompréhensions publiques, au moyen d'inexactitudes subtiles autant que pernicieuses.

On est donc amené à se demander si votre organisme -du moins à Lyon- n'encourage pas la stratégie sournoise et détestable que l'on peut appeler « du recours systématique abusif à l'invocation de la 'dangerosité pour autrui ou pour soi-même' », hélas très familière et très préjudiciable aux autistes, notamment lorsqu'ils sont livrés aux 'soins' des établissements de santé publique française (qui usent des droits fondamentaux humains avec une grande modération), appuyés par le « conditionnement craintif » de la population (qui préfère ne pas savoir), auquel cas nous trouvons la manœuvre, à l'endroit de ce garçon sans défense, remarquablement abjecte (ceci soit dit sans vouloir vous offenser).

On peut également se demander si Monsieur BAGLAN -qui affirme pourtant avoir lui-même un enfant handicapé- a bien compris l'esprit de la loi 2005-102 (qui pose de manière forte que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ») lorsque qu'il avance ses accusations avec tant de légèreté ou de mauvaise foi, alors que la situation actuelle -très délicate- dont le cœur est un enfant autiste « innocent », mériterait assurément davantage de circonspection, de tact et de véracité quand on s'adresse au « grand public » sur RTL.

Même si le but de l'intervention de votre DASEN était aussi de défendre ceux des enseignants du collège qui le méritent, et qui souffrent dans cette histoire, soutien que nous trouvons -dans le principe- parfaitement juste et louable, bien que ce ne fût pas le sujet.

On ne ment pas à la radio pour soutenir des collègues, surtout au détriment d'un enfant autiste qu'on dit vouloir aider.

D'autre part :

- Question de Julien COURBET : « Comme [le recours] est suspensif, Monsieur, pourquoi est-ce que [Timothée] n'a pas le droit aux cours ? » (vers 30'52")

- Réponse de Jean-Louis BAGLAN : « Tout simplement, Monsieur, parce que la MDPH a pris une décision dans laquelle elle me demande de ne pas mettre un auxiliaire de vie scolaire (...) ».

En entendant cela, on est assez choqué que la MDPH demande de ne pas assister Timothée à l'école. Ensuite, on réfléchit.

Si cette « demande de la MPDH » est vraie :

- Soit on considère le cas où Timothée serait en IME (ce que recommande la même MDPH, au même moment) et dans ce cas il semble absurde et incongru que la MDPH demande de ne pas mettre d'AVS, puisque de toute façon il n'y en a pas en IME (*Cela dit, on a déjà vu beaucoup plus absurde dans ce milieu... Mais, même lors d'un 'pic d'absurdité' frappant la MDPH 69, on a du mal à croire qu'elle demanderait au DASEN de ne pas mettre d'AVS dans un collège pour un enfant qui n'y serait pas... - ou alors, ce n'est même plus de l'acharnement, mais du grand délire...*) ;

- Soit on considère le cas où Timothée est scolarisé en milieu ordinaire (ULIS ou pas) et dans ce cas on ne voit pas bien pour quel motif la MDPH pourrait « demander de ne pas mettre d'AVS » pour Timothée, qui en a évidemment besoin (même en ULIS). Cela paraît au mieux surréaliste, au pire dément. Si c'est vrai...

Si cette « demande » était avérée, la meilleure explication qui viendrait alors à l'esprit c'est que la MDPH fait tout pour que Timothée aille en IME, en lui refusant cyniquement les conditions nécessaires pour une scolarité en milieu ordinaire. Si c'est bien ça, c'est très grave, et il nous semble étonnant que cela soit légal et conforme aux droits fondamentaux et au droit international (que nous trouvons importants).

Nous estimons donc nécessaire, là aussi, une information publique claire au sujet de cette « demande » si peu croyable qu'on ne peut s'empêcher de subodorer une approximation spécieuse, trompeuse, une fois de plus.

Dans tous les cas, il n'y a jamais eu, à ce jour, de décision formelle, écrite, de refuser la scolarisation de Timothée au collège de la Tourette (sans quoi on le saurait, et Timothée serait refoulé *manu militari* chaque fois que sa mère parvient à l'y faire entrer), or ce refus est exercé dans les faits, au mépris du droit, et c'est bien ce qui scandalise tout le monde.

Là encore, les administrés aimeraient sûrement apprendre de votre organisme à quel titre il se permet de bafouer la loi.

Par conséquent, au vu de tant de confusion apparente de la part de vos services, et de la souffrance que ceux-ci imposent à cette famille, ainsi que des injustices sociales qu'ils contribuent, dans cette affaire, à intensifier au détriment de notre minorité (déjà assez pourvue), nous espérons que vous comprendrez qu'il ne nous est guère possible de rester passifs face à ces problèmes, et c'est pourquoi **nous vous prions, par la présente, de bien vouloir faire ce qui est en votre pouvoir pour – au moins- publier un rectificatif expliquant bien –notamment- que cet enfant n'a jamais « porté les coups » dont parlent vos services, et de faire en sorte que votre communiqué corrige complètement l'action néfaste du premier** (par exemple en le faisant lire dans son émission par Julien Courbet – s'il accepte – ou par tout autre procédé de votre choix, pourvu qu'il soit efficace et que les choses soient définitivement clarifiées).

Nous espérons que cette correction sera suffisamment rapide, explicite, complète, sincère, plausible et efficace pour ne pas être contraints -à défaut- de porter plainte au sujet du délit de diffamation alors confirmé par votre silence, auprès du Tribunal Correctionnel, pour diffamation publique à l'encontre d'une personne handicapée par un responsable du Ministère de l'Education Nationale, auquel cas serions également au regret de devoir encourager à en faire autant les autres associations, collectifs et individuels défendant notre cause et notre minorité.

Malgré tout cela, c'est dans un esprit de dialogue pacifique que nous vous écrivons aujourd'hui. En effet, nous aurions aussi bien pu directement porter plainte (ou faire porter plainte) sans même vous interpeler.

Nous sommes désolés, mais nous vous disons sans agressivité qu'il faut que la France cesse de traiter les autistes comme des paquets encombrants, dont on ne sait que faire, et dont on aimerait bien qu'ils soient ailleurs. **Il était fatal qu'arrive un moment où ce ne sont plus seulement les parents, mais également les autistes eux-mêmes qui parlent et se rebellent contre tant d'injustices**, contre des conditions de vie chaque jour plus difficiles, dans un système social de plus en plus 'normé' et formaté par et pour la majorité, incompréhensif, inhumain, incapable de nous accepter tels que nous sommes. Un système asservissant une société « de consommation » obnubilée par une course au plaisir effrénée, une quête insatiable de bonheurs souvent artificiels, futiles et illusoire, et qui – aveuglée par son obsession- peine à comprendre qu'elle écrase ou détruit pour cela tout ce qui ne lui semble pas y concourir : la nature, les animaux, les faibles, les différents, les autistes... l'authenticité, non dénaturée.

Nous sommes néanmoins « ouverts » et demeurons sincèrement désireux de collaborer avec vous, si vos services souhaitent véritablement aider tous les citoyens et citoyennes de ce pays à accéder à un niveau similaire de dignité et de qualité de vie, en n'oubliant pas ceux qui souffrent le plus, qui ont le plus besoin d'aide (même s'ils peuvent rarement l'exprimer), et sans mises à l'écart ni injustices, sans avoir à pâtir des problèmes d'ego de certains fonctionnaires. Il est évident que les services éducatifs de l'Etat ne peuvent que bénéficier judicieusement des contributions et conseils apportés par les autistes, lesquels restent les mieux placés pour comprendre leurs propres difficultés et besoins, et donc pour expliquer comment nous pourrions mieux vivre ensemble, ce qui n'est pas si difficile, pour peu qu'on le veuille.

Ainsi, malgré les circonstances pénibles à l'origine de cette lettre, nous souhaitons que vous soyez assurée, Madame le Ministre, que nous voulons vous aider (à nous aider).

Enfin, nous tenons à vous signaler que nous soutenons vigoureusement le refus par sa mère que Timothée soit chassé de son cadre de vie équilibré, banni de la société libre, et expédié dans un IME (*les arguments sont trop nombreux pour être mentionnés ici*) et que si par malheur cela se produisait (à cause des errements de la MDPH / CADPH, et d'un jugement récent de la JAF -ahurissant et assez facilement contestable- résultant en grande partie des déclarations et agissements de mauvaise foi (ou impropres) de certains responsables de vos services), nous serions –ici aussi- obligés de nous battre et de faire tout notre possible contre cette forme de maltraitance publique, étatique.

En conclusion, en ce qui concerne le cas de Timothée, nous préférons évidemment qu'il s'agisse là d'un combat sur le point de s'arrêter, plutôt que d'une lutte qui ne ferait que commencer.

Si votre capacité de discernement et de justesse, ainsi que l'autorité de vos fonctions, vous permettent de choisir la solution paisible (respectant Timothée, sa mère, les autistes et la vérité), alors des personnes défavorisées par la vie (et victimes d'un acharnement administratif injuste autant qu'indigne) souffriront moins, ce qui nous soulagera un peu.

Dans cet espoir, et en vous remerciant pour votre attention et pour la diligence attendue dans cette affaire, nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre de l'Education Nationale, nos très respectueuses salutations.

Pour l'Alliance Autiste,
Le Délégué Général, **Eric LUCAS**
contact@AllianceAutiste.org

N.B. :

- Ceci est une lettre ouverte, accessible au public intéressé, notamment dans les réseaux sociaux liés à l'autisme.
- Elle ne peut évidemment pas représenter l'opinion de TOUS les autistes, mais le lecteur jugera du bon sens et du bien-fondé de ce que nous exposons.
- Nous sommes désolés si la rédaction de cette lettre est maladroite ou paraît 'agressive' (il nous est difficile de cacher notre irritation, laquelle n'implique aucune disposition agressive ou belliqueuse) : après nombreuses relectures, avis et modifications, nous n'avons pas pu faire mieux. Les autistes ont généralement des 'difficultés de communication', et sont souvent handicapés socialement par une incapacité de s'interdire d'exprimer sincèrement et explicitement ce qu'ils pensent vraiment.
- **Si vous voulez nous répondre, nous vous remercions d'utiliser les vecteurs dématérialisés contemporains (par exemple en incluant votre lettre dans un courriel).**
- Nous diffuserons éventuellement votre réponse aux principaux « acteurs » de l'autisme en France, avec lesquels nous nous efforçons d'œuvrer.
- Concernant l'information du public (à propos de la réparation médiatique attendue), nous supposons que vous envisagerez des moyens adéquats.